



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Département de TARN et GARONNE

**Commune de BRESSOLS**

-----  
**Arrêté municipal n° 2025-067-V**  
**Portant interdiction de stationnement**  
**Route de Lavaur à Bressols**  
-----

**Le Maire de la Commune de Bressols,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le code de la Route,

**VU** l'instruction interministérielle relative à la signalisation routière –huitième partie- signalisation temporaire, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié,

**VU** la fête du Tarn se déroulant à la Halle du Vergnet du 04.07.2025 au 06.07.2025,

**Considérant** que pour permettre la livraison d'un groupe électrogène nécessaire au bon déroulement de cette fête,

**ARRÊTE**

**Article 1 :**

Le stationnement de tous véhicules sera interdit et considéré comme gênant dans le sens de l'article R 417- 10 du Code de la Route, sur les emplacements réservés le long de la Halle du Vergnet, tels que définis au plan ci-joint ;

**Article 2 :**

Il pourra être procédé à la mise en fourrière des véhicules gênants par les autorités compétentes dans les conditions prévues par les articles R. 325- 12 et suivants du Code de la Route ;

**Article 3 :**

Les emplacements réservés seront délimités par des barrières fournies et mises en place par les services techniques de la ville. La signalisation correspondante sera mise en place, afin d'informer les usagers de la réglementation édictée ci-dessus ;

**Article 4 :**

Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur ;

**Article 5 :**

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou publication.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa publication le : 02.07.2025

A Bressols, le 02.07.2025



Le Maire, Jean-Louis IBRES

## PLAN

